

Lois - Règlements-Circulaires

- [Décret n° 2024-854 du 24 juillet 2024 relatif à l'évolution de certains loyers dans le cadre d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail, pris en application de l'article 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989](#)
- [LOI n° 2024-850 du 25 juillet 2024 visant à prévenir les ingérences étrangères en France](#)
- [Arrêté du 17 juillet 2024 constatant pour 2024 l'indice national des fermages](#)
- [Ecole inclusive : Mise en œuvre de la loi n°2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne, Circulaire Ministre de l'Education du 24 juillet 2024](#)

Pratique

- [Fermeture du réseau cuivre : Guide : L'essentiel pour les maires](#)
- [Quel est le régime des dons de matériels entre associations et administrations ? Avec quelles facultés, pour les associations, de les revendre ? Blog Landot \(vidéos + articles\)](#)
- [Responsabilité pénale et « obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement » \[VIDEO et article\]](#)
- [Admission en non-valeur : le seuil de délégation du conseil municipal au maire ne peut excéder 100 euros \(art. D. 2122-7-2 du CGCT\)](#)
- [Note de conjoncture de la Poste, Tendances 2023 : Data, intelligence artificielle et cybersécurité dans les territoires](#)
- [Adressage : une démarche essentielle au bon fonctionnement des services publics. Anjou numérique](#)

Question/réponse ministérielle

- [Le restaurant scolaire ne peut être réservé aux seuls enfants dont les parents travaillent, JOAN 23/04/2024, n°13617](#)

Jurisprudence

- [Assemblées locales : deux années de jurisprudence—cabinet Landot & associés \(vidéo\)](#)
- [Concession funéraire : le refus d'attribution anticipée peut être fondée par le manque d'emplacements disponibles, TA Lyon, 10 juillet 2024, n° 2209606](#)